

1^{er} Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales de la Martinique

dans les Départements Français d'Amérique, le **CRPPE** est une structure experte de recours pour la prise en charge des pathologies professionnelles complexes et des pathologies en lien supposé ou avéré avec l'environnement (Ciguatera, Chlordécone, Sargasses, Envenimations, Brume de sable, etc.).

Le CHU de Martinique a été désigné pour porter cette structure par arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique. Qu'il s'agisse de consultations à l'hôpital ou de consultations mobiles à domicile, le CRPPE ambitionne de contribuer à optimiser l'impact des politiques de santé publique, singulièrement au profit de la qualité de vie des travailleurs et des populations exposées à des risques environnementaux.

Face à l'augmentation des pathologies professionnelles résultant de nouvelles expositions environnementales, le CRPPE reste résolument engagé à relever les défis. Il entend poursuivre sa mission de structuration et de prise en charge en médecine environnementale et en toxicologie clinique avec le soutien des autorités locales et nationales ; ce, en parfaite cohérence avec le 4^e Plan Régional Santé Environnement et son approche méthodologique basée sur le concept « **One Health** » (Une Seule Santé).



Pr Dabor RESIERE
Directeur du CRPPE



Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE) de Martinique

Contact

Secrétariat

Tel : **05 96 30 64 84**

DECT : 7410

contact.crppe@chu-martinique.fr

Localisation

**Hôpital Pierre Zobda Quitman 2
(Niveau-2)**



Centre Hospitalier Universitaire de Martinique

CS 90632 - 97261 Fort-de-France cedex

0596 55 20 00 - Télécopie 0596 75 84 00 / 0596 75 50 60

Hôpital Pierre Zobda-Quitman - Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant

Hôpital du Lamentin - Hôpital Louis Domergue

Hôpital Albert Clarac - Centre Emma Ventura

© Direction CHUM / Novembre 2024
© Impression / Création CONCEPTUEL



Ses missions

1. Il s'engage d'un point de vue opérationnel à :

- Offrir un dispositif spécialisé de conseil et d'assistance dans l'identification des origines professionnelles et environnementales des pathologies constatées ;
- Contribuer activement à la prévention des pathologies professionnelles et environnementales ;
- Assurer l'accompagnement et l'orientation des publics ayant recours à une consultation au CRPPE ;
- Collaborer aux politiques de santé publique mises en oeuvre sur le territoire notamment dans le cadre des plans chlordécone et sargasses ;
- Conseiller sur le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques en tenant compte des contraintes liées à leur état de santé ;
- Participer à des recherches visant à approfondir la connaissance des pathologies émergentes liées au milieu de travail et à l'environnement ;
- Soutenir les médecins, qu'ils soient médecins du travail ou praticiens de soins, dans la prise en charge des patients souffrant de pathologies professionnelles ou environnementales.

2. Il fournit également des conseils sur la compatibilité entre la santé et le travail (aptitude professionnelle).

Ses priorités

Dans le contexte sanitaire et environnemental propre à la Martinique, le CRPPE s'est fixé comme priorité de travailler sur le dépistage des affections liées à des expositions professionnelles, comme celles liées aux pesticides et la prise en charge des populations exposées au chlordécone ou aux sargasses.

Une équipe de spécialistes fortement impliquée :

- 1 Directeur du centre
- 1 Médecin du travail
- 1 Médecin toxicologue
- 2 Internes
- 1 Epidémiologiste
- 1 Infirmière
- 1 Secrétaire



Chlordécone



Sargasses



Ciguatera



Brume de sable



Envenimations